

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de St-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 7 mai 2012, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M.	Réal Crête	M.	
M.	Jean-Claude Daoust	M.	
Mme	Sylvie Viau	M.	Ronald Massey

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Messieurs les conseillers Jean-Claude Charest et Mario St-Pierre sont absents.

**2012-05-07-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire-trésorière demande l'ajout à 9. Résolutions de « Aide inspecteur - Compensation auto ».

**2012-05-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 2 avril 2012
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
  - Entente portant sur l'utilisation des équipements de Loisirs et de Culture de la Ville de Coaticook
  - Soumission Systèmes de chauffage garage municipal et usine d'épuration
  - La Fabrique de la Paroisse des Saints-Apôtres – Demande de permis
  - Appui au projet de Station d'essence de Variétés Delorme et Filles
  - Appel d'offre pour le rechargement
  - Demande Prog. amélioration réseau routier
  - Travaux membrane
  - Colloque Carrefour famille (inscription Sylvie Viau 345\$ taxes incluses)
  - Visa – augmentation limite de crédit
  - Entretien du sentier pédestre
  - Zap Coaticook
  - Aide inspecteur – Compensation auto
9. Usine d'épuration
  - Suivi projet
10. Aqueduc
11. États financiers mensuels au 30 avril 2012
12. Adoption du rapport de correspondance
13. Régie incendie
14. Régie des déchets solides
15. Famille et Culture
  - Plan cuisine
16. Divers
  - Date de la prochaine réunion de travail
  - Halte routière (Pacte rural)
17. Période de question

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

18. Varia
- Dossier Mont Hereford
19. Levée

Adopté.

**2012-05-07-03: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyenne demande quand le ZAP (accès internet) sera installé. Le conseil doit faire la résolution ce soir et ensuite faire la demande d'installation pour que le tout se fasse le plus tôt possible.

**2012-05-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 2 avril 2012 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2012-05-07-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 2889 à 2936 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (45 990.43\$) et le rapport de salaires versés (avril 2012) en date du 7 mai 2012.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2012-05-07-06: RAPPORT DU MAIRE**

La mairesse résume la rencontre du conseil de la MRC de Coaticook. Elle mets à jour l'information concernant les dossiers d'internet haute vitesse, transport pour bénéficiaires, Happening de ruralité.

**2012-05-07-07: ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK**

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture de la Ville de Coaticook se termine en août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook a soumis aux municipalités une proposition visant à renouveler ladite entente pour les années 2012 à 2016;

CONSIDÉRANT QU'après discussions les municipalités impliquées dans l'entente proposée considèrent que l'augmentation demandée par la Ville est trop exigeante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde **ne** renouvelle **pas** l'entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

QUE la présente résolution soit adressée à toutes les municipalités concernées par ce projet d'entente.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

Adopté.

**2012-05-07-08: INSTALLATION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE – USINE  
D'ÉPURATION ET GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la MMQ a procédé à la visite des bâtiments de la municipalité pour évaluation des risques et de la prévention ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette évaluation la MMQ demande à la municipalité d'apporter certaines modifications ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des appareils de chauffage de l'usine d'épuration et du garage municipal est exigé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accepte les soumissions de Les Installations électriques R. Théberge Inc. pour le remplacement des appareils de chauffage de l'usine d'épuration et du garage municipal pour un montant total maximal de 1 630\$ avant taxes.

Adopté.

**2012-05-07-09: LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DES SAINTS-APÔTRES – DEMANDE  
DE PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de la Paroisse des Saints-Apôtres désire conserver l'église de Saint-Herménégilde en restaurant la toiture du clocher ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de remplacer la tôle d'origine de la toiture du clocher pour de la tôle neuve identique. Il n'y aura pas d'effet au niveau l'apparence, mise à part que la tôle sera neuve et donc plus brillante ;

CONSIDÉRANT QUE l'église de Saint-Herménégilde, construite sur le lot 1J-P, du rang 7, canton de Barford est citée *monument historique* par le règlement no 167 adopté le 3 octobre 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 dudit règlement stipule :

*« À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le bâtiment cité jouira de la protection prévue aux articles 87 et suivants de la Loi sur les biens culturels et toute modification à l'apparence extérieure de ce bâtiment devra être soumise au Conseil municipal pour approbation. »*

CONSIDÉRANT QU'après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme est d'avis d'accepter la présente demande de permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accepte la demande de permis pour la restauration de la toiture du clocher de l'église de La Fabrique de la Paroisse des Saints-Apôtres.

Adopté.

**2012-05-07-10: APPUI AU PROJET DE STATION D'ESSENCE DE VARIÉTÉS DELORME**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

**ET FILLES**

CONSIDÉRANT QUE le commerce « Variétés Delorme et filles » étudie la possibilité d'ajouter un service supplémentaire soit une Station d'essence à côté du dépanneur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de service n'existe pas dans la municipalité et les petites municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait un développement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Massey et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde appuie le projet de *Station d'essence* de « Variétés Delorme et filles ».

Adopté.

**2012-05-07-11: APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde procède à un appel d'offres par invitation en invitant les soumissionnaires désignés par le conseil pour le **Rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 7 mai 2012.

Que la municipalité demande des soumissions pour des travaux de rechargement qui consistent à la Fourniture, le transport, le nivelage et le compactage de granulat concassé MG 20b (pierre concassée fracturée à 100%) sur divers chemins de la municipalité.

Que les travaux débiteront le plus tôt possible après la signification du soumissionnaire retenu. Le tout étant sujet à la rapidité avec laquelle le propriétaire obtiendra les différentes approbations nécessaires. **La quantité minimale de granulat mis en place doit être de 1500 tonnes par jour sous la supervision de l'inspecteur municipal.** Les travaux doivent être complètement terminés le **15 juin 2012**. Le soumissionnaire retenu doit coordonner le transport des matériaux avec le propriétaire.

Que les soumissions seront reçues à l'adresse du maître de l'ouvrage jusqu'à **10h, le 24 mai 2012** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2012-05-07-12: PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2012-2013**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plus de 70 kilomètres de chemins à entretenir dont plus de 20 kilomètres sans aucune subvention gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Herménégilde a plusieurs chemins demandant des améliorations immédiates ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins de la Slouce, Rang 10, Ancienne route 50, Route 251 devront être rechargés ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de remise en forme avec membrane sont à faire dans les chemins Route 251, Ancienne route 50, Rang 2 et St-Denis ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de creusage de fossés devront être exécutés sur le chemin du Rang 2 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Herménégilde, sollicite un montant de 30 000.00\$ à Mme Johanne Gonthier, députée, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » . Cette aide permettra à la municipalité de réaliser des travaux importants.

Adopté.

**2012-05-07-13: TRAVAUX DE VOIRIE - MEMBRANES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la municipalité de St-Herménégilde autorise des dépenses pour un montant total d'environ 50 000\$ pour des travaux d'installation de membranes dans divers chemins de la municipalité. Les travaux peuvent différer d'un endroit à l'autre et s'effectueront à divers moments de la saison de l'été-automne. Ces travaux se feront en régie par l'inspecteur municipal en voirie.

Adopté.

**2012-05-07-14: COLLOQUE CARREFOUR FAMILLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la municipalité de St-Herménégilde autorise l'inscription de Sylvie Viau au Colloque Carrefour famille au montant de 345\$ taxes incluses.

Adopté.

**2012-05-07-15: AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT – CARTE VISA  
DESJARDINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la municipalité de St-Herménégilde autorise l'augmentation de la limite de crédit de la carte Visa Desjardins à 2 000\$.

Adopté.

**2012-05-07-16: ENTRETIEN SENTIER PÉDESTRE**

L'entretien du sentier pédestre se fera dans les prochains jours par les mêmes personnes que l'année passée au coût d'environ 500\$.

**2012-05-07-17: ZAP COATICOOK**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde désire rendre accessible l'accès internet dans le centre communautaire et si possible le chalet des loisirs ;

ATTENDU QUE les frais d'installations de ZAP Coaticook sont de 600\$ ;

ATTENDU QUE les frais annuels pour la maintenance sont de 550\$ ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité devra s'engager pour une période d'un an renouvelable ;

ATTENDU QU'une nouvelle ligne internet devra être installée au coût annuel d'environ 720\$ plus taxes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la municipalité de St-Herménégilde accepte l'installation de ZAP Coaticook à la municipalité.

Adopté.

**2012-05-07-18: AIDE INSPECTEUR EN VOIRIE – COMPENSATION AUTO**

Il est proposé monsieur le conseiller Ronald Massey et résolu à l'unanimité d'accorder une compensation automobile à Monsieur Gabriel Fauteux , aide inspecteur, pour l'utilisation de son véhicule. Le montant est inscrit à l'annexe B de la politique des conditions de travail.

Adopté.

**2012-05-07-19: USINE D'ÉPURATION**

Les travaux d'amélioration ont été effectués. Tout s'est bien déroulé.

**2012-05-07-20: AQUEDUC**

Quelques projets sont à l'étude.

**2012-05-07-21: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2012.

**2012-05-07-22: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 3 avril 2012 au 7 mai 2012 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

**2012-05-07-23: RÉGIE INCENDIE**

La mairesse résume la dernière réunion de la Régie.

**2012-05-07-24: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS**

Le conseiller Jean-Claude Daoust résume la dernière réunion de la Régie.

**2012-05-07-25: FAMILLE ET CULTURE**

Madame la conseillère Sylvie Viau donne un compte-rendu de l'évolution des dossiers :

- Personnages historiques : L'événement la Voie des pionniers se déroulera le 8 juillet 2012. La tournée s'effectuera à Dixville, Ferme du Plateau, Barnston, Kingscroft et Compton (parc des Lions).
- Rencontre d'information par François Charron : Comment faire un site à succès ! Comment faire son propre site internet (informations sur votresite.ca).

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de St-Herménégilde

M  
S  
no de résolution  
ou annotation

**2012-05-07-26: DIVERS**

Date de la prochaine réunion de travail : 29 mai 2012 à 19h30

Comité consultatif d'urbanisme : La conseillère Sylvie Viau informe le conseil sur la révision du Schéma d'Urbanisme. Le conseil aimerait recevoir la révision du Schéma par chapitre au fur et à mesure au lieu de globalement vers la fin du processus.

Halte routière Rang 9 : Le projet est à l'étude afin de faire une demande au Pacte rural. Une visite des lieux aura lieu afin de déterminer les détails du projet.

**2012-05-07-27: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen de la municipalité s'interroge sur la faisabilité du projet du Dépanneur.

**2012-05-07-28: VARIA**

Dossier Mont Hereford : Rappel de l'assemblée générale annuelle publique de Fondation de l'organisme qui aura lieu demain le 8 mai 2012 à 18h.

Pied pour micro du centre communautaire : La municipalité achètera un pied d'une valeur d'environ 50\$ plus taxes.

**2012-05-07-29: BASE DE RADIO USAGÉE POUR LE CAMION**

Il est proposé monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une base de radio usagée pour le camion de la municipalité afin d'avoir une meilleure communication. Des frais mensuels et annuels s'ajouteront à la facturation de Communication Plus.

Adopté.

**2012-05-07-30: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust propose la levée de l'assemblée à 22h05.

Adopté.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.